

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.										
Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 12 ^m matin.	3 h. 51 ^m soir.	42 h. 36 ^m matin.	11 h. 44 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin	2 h. 19 ^m soir.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin	5 h. 48 ^m soir.	4 h. 18 ^m matin
10 h. 47 ^m »	5 h. 10 ^m »	7 h. 49 ^m »	9 h. 17 ^m »	10 h. 15 ^m »	—	4 h. 39 ^m matin.	11 h. 30 ^m »	2 h. 19 ^m soir.	—	—

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Editeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs-d'œuvre dans nos bureaux.

TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Goûter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand'Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Cahors, le 11 Mars.

L'agriculture souffre, cela est incontestable, et M. de Saint-Vallier, en portant à la tribune du Sénat, les réclamations des agriculteurs de son département, s'est fait l'écho des plaintes de tous les travailleurs des champs dont la situation n'est ni moins critique, ni certainement moins intéressante que celle des ouvriers des villes.

Certes le tableau tracé par l'honorable

sénateur de l'Aisne est sombre. Cependant, il faut bien le reconnaître, il n'est que trop vrai et la situation de l'agriculture devient de jour en jour plus précaire et plus difficile.

Nous ne rechercherons pas si la crise vient de ce que nos blés ne peuvent soutenir la concurrence contre les blés d'Amérique ou de l'Inde; nous ne rechercherons pas non plus si la betterave a cessé d'être aussi rémunératrice que par le passé. Sans vouloir nier l'importance de ces raisons, nous croyons qu'il en est d'autres beaucoup plus graves et c'est de celles-là qu'il convient avant tout de s'occuper, c'est à celles-là qu'il faut porter remède.

En premier lieu il faut placer le manque de bras, résultant de l'émigration des habitants de la campagne vers les villes, émigration qu'on a malheureusement trop encouragée. Cette émigration a eu pour résultat d'augmenter d'une façon démesurée le prix de la main d'œuvre. Ceci est si vrai que dernièrement un cultivateur de nos amis nous disait à ce propos :

« Il y a vingt-cinq ans, avec trois ou quatre cents francs par an, je payais tous les frais d'exploitation de ma modeste ferme. Aujourd'hui, il me faut dépenser huit cents francs au minimum et elle rapporte moins par suite des fléaux qui nous désolent. Ajoutez à cela que les objets de première nécessité et la nourriture ont augmenté dans des proportions considérables. Dans de telles conditions comment voulez-vous que le cultivateur puisse faire honneur à ses affaires.

Des ouvriers, on n'en trouve pas, et ceux qui consentent à travailler demandent des prix tellement exagérés que si cela continue nous serons obligés de laisser nos terres en friche et de ne cultiver que ce que nous pourrions exploiter par nous-mêmes. »

Tout cela n'est que trop vrai. Mais quel est le remède à cette situation? Comment empêcher le dépeuplement des campagnes au profit des villes? Voilà précisément la difficulté. Le meilleur moyen serait peut-être d'améliorer le sort des travailleurs des champs, de dégrever la terre, de faire en un mot que l'ouvrier trouve plus d'avantages à rester au village où il est né, que d'aller à la ville poursuivre le rêve doré de la fortune et où il ne rencontre, le plus souvent que la déception et la misère, ou l'enrôlement dans les sociétés révolutionnaires.

On parle de créer une caisse de l'agriculture qui prêterait aux fermiers les fonds dont ils auraient besoin pour transformer leur outillage et subvenir aux frais d'exploitation de leur ferme. C'est fort bien; mais cette innovation ne produira certainement pas les résultats que l'on en espère. La difficulté pour le fermier n'est pas de se procurer de l'argent, c'est de pouvoir le rembourser. Or la terre est si lourdement imposée et elle rapporte si peu, que quelque favorable que puissent être les conditions que lui fera la caisse de l'agriculture, il ne lui sera guère possible de les remplir. Cette caisse ne pourra être utile qu'aux propriétaires agricoles et aux grandes exploitations qui possèdent un capital; mais le modeste

fermier ne saurait en tirer grand profit. Cependant on peut essayer, puisque l'on croit que cette innovation produira d'excellents résultats.

Quant à l'enquête dont a parlé M. le ministre de l'agriculture, nous avouons que, pour notre part, nous doutons fort qu'elle aboutisse à un résultat pratique. C'est d'ailleurs le sort de toutes les enquêtes. Elle constatera que le mal existe, elle pourra même, jusqu'à un certain point, en délimiter l'étendue, mais là n'est pas l'important; personne ne nie l'existence de la crise; ce qu'il importe c'est de trouver le remède. Or, il en est de la crise agricole comme de la crise économique et de la crise ouvrière; le mal ne se guérit pas en un jour; c'est affaire de temps et de prudence; s'il n'y a pas un spécifique spécial, une panacée d'une efficacité incontestable, il y a des mesures utiles à prendre, des réformes fécondes et salutaires à effectuer.

Il serait temps que les représentants du pays et le pouvoir voulussent bien prendre la peine de se préoccuper du malheureux sort des campagnes.

Il nous est avis que les millions engloutis au Tonkin et autres lieux, auraient été bien mieux employés et plus productifs à soutenir l'agriculture qui se meurt.

Un républicain conservateur.

SENAT

Séance du 7 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion de la convention commerciale entre la France et l'Autriche-Hongrie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(15)

L'Hôtellerie Sanglante

PREMIÈRE PARTIE

LES ASSASSINS

— Sur ma foi de gentilhomme. Mais que ces gens quittent le pays et que jamais un nouveau crime...

Florence se redressa. Les larmes se séchaient sous sa paupière en feu.

— Soyez tranquille, prononça-t-elle avec un visage énergique, si quelque nouveau crime ensanglantait ce logis, c'est moi-même qui irais dénoncer les coupables à la justice.

Elle regagna la porte, qui était restée entrouverte, et, du seuil, prêtant l'oreille :

— Il me semble que je les entends... Seigneur Jésus ! arriverai-je jusqu'à la chambre de votre malheureux compagnon !

— Mon compagnon?... C'est vrai, je l'avais oublié. Celui-là va aussi s'échapper, n'est-ce pas ?

— Celui-là est perdu sans ressources.

— Perdu ? Vous ne l'avez donc pas averti comme moi ?

— Cela ne m'a pas été possible. Il a bu, il a

mangé. Le narcotique a agi. Que Dieu ait pitié de son âme !

XI

LA CHAMBRE NUMÉRO 6

La fillette avait disparu dans les ténèbres du corridor, et le marquis demeurait immobile auprès de la fenêtre, qu'un moment auparavant il se disposait à franchir. Les dernières paroles de Florence l'avaient, pour ainsi dire, cloué au plancher. Donc, un de ses semblables allait être égorgé dans un instant, à deux pas, sans grâce, ni merci, tandis qu'il s'esquivait, à toutes jambes, lui, un soldat, fils de soldat et descendant de ces preux chevaliers des Armoises, dont l'écu portait d'azur à la tour d'argent, avec cette devise : JE SOUTIENS. Sur sa foi, c'était impossible.

Tout ce qu'il y avait en son âme d'humain, de généreux et de vaillant se révoltait à cette idée. Laisser s'accomplir, par la fuite, une chose aussi monstrueuse, n'était-ce pas s'en rendre complice ? Le sang versé du malheureux tacherait le blason du gentilhomme. Celui-ci en voyait, en sentait sur ses mains, sur son front, sur sa conscience, l'éclaboussure sinistre, fumante, ineffaçable.

Le combat durait, chez lui, depuis certainement moins de temps que nous n'en avons mis à le transcrire, quand, tout à coup, M. des Armoises se frappa le front avec une expression de joie.

— Oui, c'est cela, murmura-t-il. Il y a un moyen. Dieu m'inspire.

Par le chemin que Florence avait indiqué, on pouvait sortir du logis et se jeter dans le village. Celui-ci n'était-il pas habitée ? Le cri : Au feu !

amènerait tous les voisins. Les fenêtres s'ouvriraient. On demanderait :

— Le feu ?... Où ?...

— Au Coq-en-Pâte.

La foule se précipiterait vers l'auberge.

Gaston enjamba la fenêtre. S'accrochant au rebord de celle-ci, il se préparait à effectuer sa descente, et son pied tâta déjà le treillage qui devait l'aider dans cette opération, lorsqu'un cri retentit dans le silence de la nuit, un cri désespéré, affreux, suprême. Le gentilhomme se rejeta dans la chambre qu'il traversa d'un bond pour s'élançer dans le corridor. Florence n'y était plus.

Au bout de ce corridor un mince filet de lumière filtrait sous une porte.

Un pistolet de chaque main, M. des Armoises, se rua contre cette porte, qu'il enfonga, d'un coup de pied.

Derrière, il y avait une chambre, — le numéro 6, à peu près pareille au numéro 1, avec une croisée donnant sur le jardin, un lit à baldaquin, dont les rideaux étaient fermés et une armoire monumentale, dont les volets, au large ouverts, laissaient apercevoir l'orifice d'un couloir qui trouait la muraille et s'enfonçait dans l'ombre; c'était par cette issue secrète que l'on avait dû s'introduire. Au milieu de la chambre, entre une chaise renversée et une table encore servie, le colporteur Anthime Jovard était étendu la face contre terre.

Son sang formait une mare sur le parquet.

Le pauvre diable dormait, — la tête sur la nappe, — quand il avait été frappé entre les deux épaules. Il s'était dressé sur le coup, avait battu l'air de ses bras et était tombé en poussant un

cri, — le cri que Gaston avait entendu.

Il venait d'expirer.

Les Arnould l'entouraient.

François et Sébastien, penchés sur lui, étaient en train de le soulever, afin que Marianne pût déboucler la ceinture de cuir, — la ceinture aux dix-huit cents francs, — qu'il portait sous ses vêtements. Agnès Chassard les éclairait, une lampe au poing.

Joseph essayait la lame de son couteau après la serviette qui, un instant auparavant, s'était étalée à la boutonnière de la victime...

Un calme extraordinaire présidait à cette scène de mort.

Tout était tranquille auprès de ce cadavre.

On causait paisiblement du travail accompli et de ce qui restait encore à faire, comme s'il se fut agi de la chose la plus simple.

Le programme avait été réglé d'avance, point par point.

Les gens qui étaient là n'avaient ni inquiétude, ni hâte.

Seule, la veuve Arnould maugréait entre ses dents :

— On n'a pas voulu m'écouter... C'était par le numéro 1 qu'il fallait entamer l'ouvrage... Si celui-ci en brillant, avait pourtant réveillé l'autre...

L'apparition du marquis donna raison à la vieille femme.

A la vue de Gaston, un rauquement sortit de chaque poitrine. Sébastien, François et Marianne se redressèrent brusquement.

Les deux frères avaient dégainé leurs couteaux.

M. de Saint-Vallier dit que les traités de commerce sont en partie cause de la crise économique que le pays traverse. Il faut donc s'abstenir d'en conclure de nouveaux.

S'il s'agissait d'un traité, ajoute l'orateur, je le combattrais avec énergie pour ne pas nous engager encore deux années de plus; mais il s'agit d'une convention qui peut être dénoncée tous les six mois et qui, par conséquent, ne nous empêchera pas de reprendre notre liberté d'action. Je n'ai donc pas d'objection à faire de ce chef.

Je me résignerai donc à cette convention, si ce n'était l'article 4 qui me paraît dangereux au point de vue des intérêts de notre agriculture. Je me réserve donc de monter à la tribune si je ne trouvais pas suffisamment claires les déclarations du gouvernement qui vont être provoquées par la demande du renvoi de l'article 4, qui va être soutenu par M. Buffet.

M. Fresneau rappelle les souffrances de l'agriculture, il espère que les agriculteurs et les industriels enverront dans les assemblées délibérantes des hommes compétents qui défendront leurs intérêts, et non plus des politiciens. Sous le bénéfice de ces réserves et de ces protestations, l'orateur votera la convention. (Très-bien! à droite.)

Après quelques observations de M. Teisserenc de Bort, rapporteur, la discussion générale est close. Le Sénat passe à la discussion de l'article unique.

M. Buffet défend son projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à ouvrir de nouveaux négociations sur l'article 4 de la convention. Cependant, il rappelle qu'il a combattu les premiers traités de commerce. Il n'a pas changé d'avis. Cette opinion n'a pas prévalu dans le Parlement et il est trop tard aujourd'hui pour rentrer dans la discussion.

Aujourd'hui on ne peut refuser à l'Autriche-Hongrie le traitement de la nation la plus favorisée. Du reste, les liens de sympathies qui existent entre la France l'Autriche-Hongrie rendraient un pareil acte absolument injustifiable.

L'orateur critique l'article 4. Jamais, jusqu'ici, un Etat souverain n'avait concédé à un Etat voisin le droit de contrôler les mesures qu'il croit devoir prendre en cas d'épizootie. Jamais cet abandon ne s'était vu. C'est pour réserver ce droit que jamais le bétail n'a été compris à aucun titre, ni comme objet de tarif, ni d'aucune autre manière, dans les conventions commerciales. Cet article constitue une innovation dangereuse.

Le ministre de l'agriculture a déclaré devant la Chambre que les droits du gouvernement, au point de vue sanitaire, étaient entiers. C'est une erreur, car le droit de prohibition n'existe pas.

Le gouvernement aliène sa liberté. S'il prend des mesures d'interdiction, il faudra qu'il en rende compte.

M. Jules Ferry : Nous les discuterons. (Exclamations.)

M. Buffet : Vous ne pourrez pas prononcer d'interdiction s'il n'y a point de peste bovine en Autriche-Hongrie, et cependant peut-être cette interdiction serait-elle nécessaire à la sûreté de notre bétail. En effet, l'Autriche-Hongrie ne prend aucun engagement à ce point de vue.

M. Jules Ferry : La clause est réciproque.

M. Buffet : Cette réciprocity n'est qu'une illusion. Ce n'est pas de France que la peste bovine s'introduit en Autriche. Je demande donc pourquoi le gouvernement a soumis ainsi le droit de police sanitaire au contrôle d'une puissance étrangère.

D'après le rapport de M. Lebaudy à la Chambre, M. Jules Ferry aurait affirmé que cette clause avait été consentie en échange d'un léger abaissement de droits sur nos vins nouveaux. Je ne puis le croire. Si le président du conseil voulait obtenir des concessions pour une industrie française malheureuse, il n'avait que l'embarras du choix. Ainsi nos vins français payent 50 fr. par hectolitre, à leur entrée en Autriche; les vins autrichiens payent 1 fr. à leur entrée en France. (Exclamations à droite.)

Quant aux vins mousseux, je ne crois pas qu'ils manquent de débouchés. D'ailleurs, savez-vous quelle est la concession obtenue en leur faveur? Ils payent 2 fr. par litre au lieu de 2 fr. 50 et l'importation des vins français en Autriche s'est élevée à 174,800 hectolitres en 1882.

Est-ce donc pour obtenir ce résultat misérable qu'on abandonne le droit supérieur de la police sanitaire? Je croirais plutôt que c'est l'Autriche qui a exigé l'article 4, et qui, pour le faire passer, a accordé une réduction... pour boire du vin de Champagne. (On rit.)

Mais si l'explication du ministre est vraie, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de supprimer les deux clauses en même temps. J'espère que l'agriculture française parviendra à sortir de la crise terrible qu'elle traverse en ce moment. Un des moyens les plus efficaces qu'elle peut employer dans ce but, c'est l'élevage du bétail; mais il y a là une transformation coûteuse à opérer, et nos agriculteurs ont besoin de sécurité pour l'accomplir.

Il faut employer tous les moyens, non seulement pour ne pas diminuer cette sécurité, mais encore pour l'augmenter. On y porterait atteinte par la clause que je combats, et si une épizootie éclatait en ce moment, ce serait une véritable catastrophe pour notre agriculture déjà si éprouvée.

M. Méline. Il ne me sera pas difficile de rassurer le Sénat sur le sens et la portée de l'article 4 et sur ses conséquences pour l'agriculture. Certes, si l'article 4 devait nuire à notre défense contre l'invasion de la peste bovine, nous serions les premiers à le proscrire de la convention, mais dans l'article 4 il n'y a rien qui paralyse nos droits de police sanitaire. Cet article n'a été fait que dans le but d'empêcher qu'on se servit des règlements de police sanitaire pour interdire l'entrée en France des moutons d'Autriche-Hongrie.

Le rapporteur dit que le comité des épizooties a déclaré que l'article 4 ne gêne nullement son action. Voilà, en faveur de cet article, un appui dont on ne pourra contester la valeur.

M. Buffet ne conteste certes pas l'autorité du comité, mais l'avis du comité a été donné parce qu'on lui a déclaré que rien n'était changé à ce qui existait auparavant. Or, c'est ce que je conteste.

M. le Président du Conseil sur deux questions de MM. Robert et de Saint-Vallier, répond : En présence d'une menace d'épidémie la frontière peut être fermée avant toute négociation.

J'espère, dit-il, la prochaine conclusion du traité de commerce. Le renvoi de l'article 4 serait le rejet de la convention; je demande au Sénat le rejet de la demande de renvoi à la commission.

L'amendement Buffet est rejeté par 172 voix contre 87.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars 1884

L'ordre du jour appelle la suite du projet sur l'enseignement primaire.

Les assaillants arrivaient sur lui... Il saisit un de ses pistolets par le canon... La lourde crosse fit sonner le crâne de Sébastien, qui roula, — à moitié assommé, — sur le plancher...

Par malheur, pour frapper, l'émigré avait fait un pas en avant. Agnès Chassard se glissa entre lui et le mur : elle avait ramassé, dans un coin, un marteau dont elle se servait d'habitude pour achever la besogne mise en train par ses fils.

Le reste fut rapide comme l'éclair... L'hôtesse leva le bras. Le marteau s'abattit sur la tête du gentilhomme.

En ce moment, Joseph renversa la lampe. Quelques minutes se passèrent, pendant lesquelles on entendit un cri s'étouffer dans un râle.

Ensuite, la grande fille dit, apostrophant son aîné d'un ton aigre :

— Rallume la lampe, poltron. L'affaire est dans le sac.

La lampe rallumée, éclaira le corps de Gaston des Armoises, couché en travers de celui du colporteur Anthime Jovard. La hachette de Marianne lui avait fendu le front, et le couteau de François s'enfonçait jusqu'au manche dans sa poitrine. Sa nuque, fracassée par le marteau d'Agnès Chassard, baignait dans une boue faite de cervelle et de sang.

Les assassins ne demeurèrent qu'un reste de temps à considérer leur ouvrage. Puis, la bande entière se rua sur ces débris humains, comme la meute sur la curée. Chacun voulait avoir sa part de butin.

— A moi les bagues !

M. de Lanessan. — L'instruction primaire doit être essentiellement familiale. L'Etat envahit tout et se substitue au père de famille. La collectivité prend la place de l'individu. (Très-bien! très-bien!)

Nommé par le Préfet, l'instituteur n'est que le représentant de l'Etat. Les hommes qui nous gouvernent peuvent avoir des intérêts contraires à ceux du père de famille. (Très-bien!)

L'heure n'est pas venue de faire prévaloir les idées de la vraie liberté, de la décentralisation.

En attendant, de deux maux je choisis le moindre. Je voterai l'amendement qui donne la nomination au recteur.

M. de Lanjuinais. — Les grands mots de liberté des pères de famille et d'indépendance des instituteurs, sont des armes rentrées à l'arsenal après la victoire. Les abus au profit des républicains deviennent une chose excellente.

Le budget, en déficit toujours croissant, ne permet pas de donner aux instituteurs des compensations pécuniaires.

Ils se voient, au contraire, privés des modestes émoluments de certaines fonctions accessoires. On ne veut même pas les soumettre à leurs juges naturels comme ils le demandent, pour ne pas leur donner des velléités d'indépendance.

Mes amis de la droite et moi tiendrons à honneur, dans le vote qui va s'ouvrir, de nous montrer amis de la liberté. (Vifs applaudissements à droite.)

La nomination des instituteurs par les recteurs est repoussée par 307 voix contre 204.

Mgr Freppel présente un amendement portant qu'en cas de vacances, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la catégorie d'instituteurs et d'institutrices laïques ou congréganistes qui devra diriger l'école communale, désignation obligatoire pour l'autorité académique.

Le gouvernement affirme que les écoles laïques sont en faveur croissante auprès des familles. Pourquoi recule-t-on quand il s'agit de consulter les communes?

C'est reconnaître qu'on est vaincu d'avance. On veut tourner le dos à la lumière, à la justice, et à la liberté. (Applaudissements à droite.)

L'amendement est repoussé.

Informations

ATTENTAT CONTRE M. LE COMTE DE PARIS

Lyon, 9 mars.

Hier, dans la journée, un commissionnaire apportait au bureau de grande vitesse des messageries du P.-L.-M. un paquet qui devait partir immédiatement.

C'était une boîte rectangulaire de cinquante centimètres de long sur 15 ou seize de large. Cette boîte était bleue et portait comme suscription : « A Monsieur le comte de Paris » et au dessous : Echantillons.

L'employé qui reçut le colis fut frappé de son poids. Il demanda au commissionnaire quel genre d'échantillons étaient contenus dans la boîte. Le commissionnaire répondit qu'il l'ignorait; mais il insista à plusieurs reprises pour que l'envoi fût fait dans la journée. Il tenait d'ailleurs dans la main une déclaration toute prête.

On prévint le commissaire de surveillance. Interrogé le porteur de la boîte déclara qu'il ne connaissait pas celui qui la lui avait remise. « C'est, disait-il, un monsieur bien mis. »

On envoya le colis à l'arsenal, où il fut ouvert. Il renfermait une bombe plate chargée de matières explosibles et de mitrilles. Grâce à un appareil

— A moi la montre !
— A moi la chaîne, les breloques, la bourse ! Joseph, agenouillé, coula ses doigts crochus dans les vêtements de la victime.

— Il est là, fit-il en tâtant.

Une sorte de rugissement sortit à la fois de toutes les gorges oppressées :

— Le portefeuille ?

— Je le tiens !

L'aîné des Arnould se remit lestement sur ses pieds.

— Voici l'objet !...

Il ajouta en parcourant de l'œil les regards enflammés et les faces livides :

— Ça vous fait de l'effet, pas vrai ? A moi aussi, nom d'un million ! Dire que cette machinette de maroquin est grosse de toute une fortune !

— Ouvrez-lui le ventre un peu, pour voir, demanda la grande fille qui haletait d'impatience.

Joseph tira du portefeuille une liasse de banknotes qu'il agita triomphalement :

— Savez-vous calculer, chéris ? Le paquet est de cinquante chiffons, et chacun d'eux vaut mille livres !

Il y eut un frémissement et un éblouissement. Agnès Chassard ne perlat pas. Mais sa prunelle lançait l'éclair fiévreux de l'or. Car son rêve lui montrait les précieux chiffons se métamorphosant en boisseaux de louis. L'ivresse jaune lui montait au cerveau.

Soudain, sa griffe s'allongea, prompt et irrésistible. Et le paquet de billets de banque, cueilli, pour ainsi dire, entre les doigts de Joseph, s'enroula dans la vaste poche de son jupon.

adapté au couvercle, la bombe devait, à l'ouverture de la boîte, produire une explosion meurtrière.

Inutile d'ajouter que le nom et l'adresse portés sur la déclaration du colis, étaient absolument faux.

On a commencé une enquête qui, selon toute apparence, n'aboutira pas.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

RÉCEPTION DE LA LIGNE DE CAHORS A MONTAUBAN

Samedi prochain aura lieu la visite de réception de la section de Cahors à Montauban.

Tous les ingénieurs de la région sont invités à cette fête, et on dispose l'ancienne halle aux marchandises, pour recevoir les convives du banquet qui aura lieu ce jour-là.

L'Etat sera représenté par M. Lanteirès, ingénieur en chef des chemins de fer, qui a dirigé les travaux, M. Lacaze ingénieur ordinaire et tous les ingénieurs de la région.

La Compagnie d'Orléans par M. Brière, ingénieur en chef des travaux neufs, trois ingénieurs ordinaires, MM. les inspecteurs principaux de l'exploitation et M. le chef de traction.

Le départ pour Montauban aura lieu à midi et le retour à Cahors à 7 heures.

Le banquet ne comptera pas moins de 80 à 100 couverts.

La date exacte de l'ouverture de la ligne ne sera fixée qu'après la visite de samedi.

Monument Gambetta.

Nous n'avons pas de nouveaux détails à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés sur les démarches de M. le Préfet du Lot et du Maire de Cahors, auprès des membres du gouvernement, en vue de les inviter à assister à l'inauguration du monument Gambetta.

Nous pouvons affirmer que M. Brisson, M. Jules Ferry et la moitié au moins des ministres, assisteront à la solennité. On assure même que M. Le Royer serait revenu sur sa première détermination, et serait disposé à se rendre à Cahors.

Nous ne pouvons donner les noms de toutes les personnalités les plus haut placées dans la politique, les sciences et les arts, qui se sont donné rendez-vous à Cahors. Disons pourtant que M. Emilio Castelar, le patriote espagnol, a accepté comme un honneur son admission au nombre des invités.

Rien n'est encore définitivement arrêté pour le programme des fêtes. La commission se réunira très prochainement pour statuer définitivement.

On nous assure que toutes les figures du Monument seront rendues à Cahors du 25 au 28 courant.

La commission du Monument prie les personnes qui pourront mettre des chambres à sa disposition, soit à titre gratuit, soit contre rétri-

— On vous gardera cela, fit-elle. C'est une somme. Vous êtes trop jeunes !...

Le mouvement et la phrase déterminèrent une violente explosion :

— Doucement ! s'écria le fils aîné.

— Si nous sommes trop jeunes, vous êtes trop saineuse. Ramassez ce qui ne traîne pas !...

— L'argent est à nous comme à vous, ajouta Marianne.

— Nous l'avons bien gagné, appuya François.

— Partageons, conclut Sébastien, à qui l'énoncé du chiffre avait fait oublier le horizon reçu dans la lutte.

— Je représente feu votre père, ergota la veuve sèchement. Nous étions mariés sous le régime de la communauté. Tout ce qui est ici m'appartient...

— Oui, riposta la vigaro, jusqu'à ce que vous nous ayez rendu nos comptes.

— Nous sommes majeurs, grogna François.

— Partageons ! répéta Sébastien.

L'hôtesse fit un geste énergique de refus :

— Partager ?... Jamais !... On me couperait plutôt par morceaux !...

Autour d'elle toutes les physionomies étaient sombres. Un murmure de colère s'éleva, grandit et éclata en menaces.

— Maman, ne nous forcez pas à vous manquer de respect.

— Exécutez-vous gentiment.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

bution, de vouloir bien en faire la déclaration à la Mairie.

Un banquet patriotique, par souscription, sera offert aux invités, à l'occasion de l'inauguration du monument Gambetta. Le prix de la souscription est de 20 fr. par couvert. Le nombre de convives ne pouvant dépasser 600, la souscription sera close dès que ce chiffre sera atteint.

Les souscripteurs seront placés après les invités, dans l'ordre des souscriptions, sans aucune autre distinction.

Itinéraire du Conseil de Révision.

Article 1^{er}. — Le Conseil de révision du Lot se réunira en séance publique, aux lieux, jours et heures ci-après indiqués, pour vérifier les opérations du tirage au sort, entendre les réclamations auxquelles ces opérations auraient pu donner lieu et statuer sur les causes d'exemption ou de dispense alléguées par les jeunes gens de la classe de 1883.

- Lundi, 24 mars 1884. — Etrangers au département, hôtel de la Préfecture, 2 heures du soir.
- Mardi, 25. — St-Géry, hôtel-de-ville, midi.
- Mercredi, 26. — Limogne, hôtel-de-ville, midi.
- Judi, 27. — Lalbenque, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Vendredi, 28. — Castelnau, hôtel-de-ville, 1 h. s.
- Mercredi, 2. — Gourdon, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Samedi, 29. — Montcuq, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Dimanche, 30. — Voyage à Labastide-Murat.
- Lundi, 31. — Labastide-Murat, hôtel-de-v. 1 h. s.
- Mardi, 1^{er} avril. — Payrac, hôtel-de-ville, 1 h. s.
- Mercredi, 2. — Gourdon, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Judi, 3. — St-Germain, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Vendredi, 4. — Salviac, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Samedi, 5. — Cazals, hôtel-de-ville, 1 h. du soir.
- Dimanche, 6. — Retour à Cahors.
- Lundi, 7. — Puy-l'Evêque, hôtel-de-ville, 10 h. mat.
- Mardi, 8. — Luzech, hôtel-de-ville, 40 h. du mat.
- Mercredi, 9. — Catus, hôtel-de-ville, midi.
- Vendredi, 11. — Cahors, (Nord), hôtel-de-v., midi.
- Samedi, 12. — Cahors, (Sud), hôtel-de-ville, midi.
- Dimanche, 11 mai 1884. — Voyage à Cahors.
- Lundi, 12. — Cahors, hôtel-de-ville, midi.
- Mardi, 13. — Figeac (Est), hôtel-de-ville, 2 h. du s.
- Mercredi, 14. — Lacapelle-Marival, hôtel-de-v., 1 h. s.
- Judi, 15. — Livernon, hôtel-de-ville, 2 h. du s.
- Vendredi, 16. — Figeac (Ouest), hôtel-de-v., 2 h. s.
- Samedi, 17. — Latronquière, hôtel-de-v., 2 h. s.
- Dimanche, 18. — Séjour à St-Céré.
- Lundi, 19. — St-Céré, hôtel-de-ville, 4 h. du s.
- Mardi, 20. — Bretenoux, hôtel-de-ville, 1 h. du s.
- Mercredi, 21. — Vayrac, hôtel-de-ville, midi.
- Judi, 22. — Séjour à Martel.
- Vendredi, 23. — Martel, hôtel-de-ville, midi.
- Samedi, 24. — Souillac, hôtel-de-ville, midi.
- Dimanche, 25. — Séjour à Gramat.
- Lundi, 26. — Gramat, hôtel-de-ville, midi.
- Mardi, 27. — Lauzès, hôtel-de-ville, 1 h. du soir.
- Mercredi, 11 juin 1884. — Ajournés (3^e subd^{iv}) hôtel de la Préfecture, 2 heures du soir.
- Lundi, 16. — Ajournés (4^e subd^{iv}) hôtel de la Préfecture, 2 heures du soir.
- Vendredi, 20. — Clôture des listes, 2 h. du soir.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Caisse nationale d'épargne

DÉPARTEMENT DU LOT

Opérations du mois de février 1884

Versements reçus de 464 déposants, dont 135 nouveaux	78,885 »
Remboursements à 103 déposants, dont 47 pour solde	48,929 11
Excédent des versements	29,955 89

Le Directeur des Postes et des Télégraphes, BOURSEUL.

TABACS

Un concours pour l'emploi de surveillant permanent stagiaire, au Magasin de Cahors, aura lieu le 15 mars courant.

Les candidats âgés de moins de 35 ans, sont invités à se faire inscrire dans les bureaux de la direction, sis au Magasin, place des Tabacs, à Cahors.

FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

Baccalauréat ès-lettres (2^e partie).

Une session exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la 2^e série et qui en justifient, aura lieu le lundi 31 mars 1884.

Pour cette session tous les candidats composeront ce jour-là à Toulouse à la Faculté des Lettres, 17, rue de Remusat, à 6 heures 3/4 du matin.

L'oral commencera le lendemain.

Le registre d'inscription ouvert le 5 mars sera clos le 20 du même mois.

Les pièces à produire par les candidats sont :

- L'extrait de naissance (sauf pour ceux qui ont déjà cette pièce à la Faculté.)
- La demande sur papier timbré suivie de l'autorisation du père ou tuteur ainsi libellée : Je soussigné, demeurant à... rue... N°... Les candidats ajournés à Toulouse se borneront à indiquer la date de leur échec, les autres produiront un certificat.

L'oral commencera par les candidats du dehors.

FACULTÉ DES SCIENCES DE TOULOUSE.

Baccalauréat ès-sciences complet et restreint.

Sont admis à s'inscrire pour la session qui aura lieu le mardi 22 avr. 1884.

1^o Les candidats aux Ecoles spéciales du gouvernement pour le concours 1884 (baccalauréat complet seulement.)

L'autorisation portera : Je déclare en outre que mon fils (ou pupille) se présente cette année au

concours d'admission à l'Ecole de...

- 2^o Les étudiants en droit aspirant à la licence régulièrement inscrits à une Faculté ;
- 3^o Les étudiants en médecine en cours régulier d'études avant le 1^{er} novembre 1879 et qui justifient de la possession du diplôme de bachelier ès-lettres. Ces deux dernières catégories de candidats produiront les relevés de leurs inscriptions ;
- 4^o Les candidats ajournés 2 fois et qui en justifient. Ces derniers, s'ils ont été ajournés à Toulouse, se borneront à indiquer la date de leurs échecs ; les autres produiront un certificat.

Pièces à produire.

Extraits de naissance... demande et autorisation sur papier timbré portant l'adresse du candidat et du père ou tuteur ainsi libellée :
Je soussigné demeurant à... rue... N°...
Le registre d'inscription ouvert le 21 mars sera clos le 5 avril.

Pour cette session extraordinaire tous les candidats composeront à Toulouse, le 22 avril à 6 heures 3/4 du matin.

L'oral commencera le lendemain par les candidats du dehors.

UN HALO LUNAIRE

On a pu, hier soir, 10 mars, à 11 heures, dans les rues et les places de notre ville, observer un cercle lumineux magnifique qui entourait la lune à une certaine distance.

Ce phénomène naturel, très connu, porte le nom de halo et se reproduit, dans nos climats surtout, en automne et au printemps. Quelques physiciens l'attribuent à de petites aiguilles d'eau atmosphérique congelée à une certaine hauteur de la terre. D'après cette explication, un froid intense régnerait actuellement dans les hautes régions de l'atmosphère au-dessus de notre pays et pourrait se traduire dans nos vergers par de la gelée blanche. Avis aux jardiniers.

CONCERT DE L'ORPHEON

La Société orphéonique de Cahors, donnera son premier concert annuel dimanche, 16 du courant.

MM. les membres patrons et autres qui désireront arrêter leurs places d'avance, devront s'adresser à M^{lle} Bastide, au théâtre.

ACTE DE PROBITÉ

MM. Ribon et Chapat, ayant trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant la somme de 42 fr. 50, se sont empressés de le déposer entre les mains de M. le commissaire de police, qui l'a remis à M. Malbec élève du lycée de Cahors, son légitime propriétaire.

MM. Ribon et Chapat ont refusé toute récompense.

ARRESTATION

Le nommé Chareiron Simon-Pierre, né à Vernoux (Ardèche), surpris par la police en état de vagabondage et rupture de ban, a été arrêté et mis à la disposition du parquet. Cet individu a avoué avoir déjà subi trente condamnations.

LES FRÈRES DE MONTAUBAN.

Le 28 février est venue, devant le tribunal de Montauban, l'affaire de l'Institut des frères contre la ville.

On se souvient des faits qui ont occasionné ce procès. En mai 1875, l'administration de la ville de Montauban conclut avec les frères un traité par lequel l'Institut s'engageait à fournir pendant vingt ans quinze instituteurs ; la ville, de son côté, s'engageait à fournir des locaux scolaires et un traitement pendant le même laps de temps.

En mai 1882, le conseil municipal émet le vœu que toutes les écoles soient laïcisées. Un arrêté préfectoral laïcise, en effet, deux écoles sur trois, et en octobre 1882 les frères sont dépossédés des locaux communaux. Le supérieur de l'Institut réclame de ce chef 100,000 fr. de dommages-intérêts.

Ses prétentions ont été soutenues par M^r Albert, du barreau de Toulouse.

M^r Ebelot, du même barreau, s'est présenté pour la ville de Montauban. Il a soutenu que la ville n'était pas responsable de l'inexécution du traité. Le préfet seul nomme et révoque les instituteurs.

En nommant les laïques en remplacement des frères, le préfet a rendu impossible à la ville l'exécution du traité. L'action des frères contre la ville, a ajouté M^r Ebelot, porte donc à faux, et le tribunal doit les débouter de leur demande.

Le tribunal a condamné la Ville à 900 fr. de dommages et intérêts et à un quart des dépens, les autres trois quarts restant à la charge des Frères.

FIGEAC. — M. Salgues, de Marceillac, ancien député du Lot de 1846 à 1848, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il avait accompli sa quatre-vingt-dixième année.

Dernières Nouvelles

Au Tonkin.

Le ministre de la marine a reçu le télégramme suivant :

« J'ai commencé aujourd'hui, 7 mars, mon mouvement sur Bac-Ninh.

« La canonnière *Mousqueton* a eu un engagement avec l'ennemi. Elle a eu un homme tué et deux blessés. »

Général MILLOT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Augmentation du traitement des Instituteurs.

M. Fallières. — Il faut attendre la discussion du budget pour prendre une décision en pleine connaissance de cause, et ce sera servir aussi utilement que possible la vraie cause des instituteurs. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul Bert. — L'ajournement au budget de 1885, ce serait l'ajournement indéfini sans le mérite de la franchise. (Très bien !)

M. Tirard appuie l'ajournement de la partie financière du projet de loi. Il ne s'agit pas d'ajourner indéfiniment, mais avant d'inscrire au budget une dépense nouvelle, il faut savoir quelle sera la ressource correspondante.

Pour y faire face, on est en présence d'importantes diminutions de recettes.

Le ministre croit avoir rempli son devoir en exposant la situation et en démontrant l'impossibilité de dépenses nouvelles.

Il s'inclinera devant le vote de la Chambre, si ce vote signifie qu'il s'est trompé, mais il n'en accepte pas la responsabilité.

M. Paul Bert : C'est le gouvernement lui-même qui a proposé l'augmentation des traitements qu'il jugeait nécessaires et la Chambre s'est déjà prononcée dans le même sens. Il y a donc promesse et on ne peut parler d'équilibre budgétaire tant qu'il reste à payer une dette sacrée. (Très bien ! à gauche.)

M. Jules Ferry. — Il n'y a qu'un équilibre, celui qui consiste à ne pas engager les dépenses au-delà des ressources.

L'ajournement demandé par le gouvernement est adopté par 315 voix contre 217.

LES ANARCHISTES.

Le langage des journaux et des orateurs anarchistes permettent de croire que les révolutionnaires ont résolu de frapper un grand coup avant peu de temps.

L'Intransigeant d'aujourd'hui déclare dans un article violent que « l'heure de la résistance est venue, qu'il faut balayer simultanément l'opportunisme et la République Ferry. »

BOURSE. — Cours du 11 mars.

3 0/0	76 55
3 0/0 amortissable (ancien)	77 35
3 0/0 id. 1884	76 62 1/2
4 1/2 0/0 ancien	105 00
4 1/2 0/0 1883	106 40

Dernier cours du 10 mars.

Actions Orléans	1,330 00
Actions Lyon	4,250 00
Obligations Orléans 3 0/0	357 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	298 75
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883)	302 00

Librairie Générale

L. PLANAVERGNE
4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

- GUSTAVE CLAUDIN
 - MES SOUVENIRS
 - Père DIDON
 - Les Allemands
 - EMILE ZOLA
 - LOUIS FIGUIER
 - L'ANNÉE SCIENTIFIQUE
 - HENRI GERVILLE
 - FOLE AVOINE
- La Joie de Vivre.**

COMMUNE DE DOUELLE

ADJUDICATION

DES DROITS DE PÉAGE DU PONT SUSPENDU

En conséquence il sera procédé, le dimanche 28 mars, à une heure après midi, en présence du notaire désigné à cet effet et du conseil d'administration du pont suspendu, à l'adjudication, pour une durée de 5 ans, à partir du 21 avril 1884, jusqu'au 20 avril 1889 inclusivement, des droits de péage du pont.

Les enchères se feront de 20 francs en 20 francs.

Étude de M^r Léon TALOU, avoué licencié, Boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

A SUITE DE SURENCHÈRE

De biens immeubles dépendant d'une Faillite.

Adjudication fixée au samedi vingt-neuf mars courant, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, par devant M^r Fieuzal, juge audit tribunal, commis pour recevoir les enchères.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du six février mil huit cent quatre-vingt-quatre, les sieurs Antoine Condorc et Pierre Tardieu, syndics de la faillite Bernard Ferby, quand vivait négociant à Cahors, habitants et domiciliés de la ville de Cahors, lesquels ont constitué pour leur avoué M^r Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil dudit Cahors, demeurant dans ladite ville, Cours de la Chartreuse, numéro 10, ont été autorisés à faire procéder à la vente des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite dudit Bernard Ferby, et M. Fieuzal, juge audit tribunal, a été commis pour recevoir les enchères.

Biens à vendre.

DEUXIÈME LOT SURENCHÉRI.

Article premier.

Une terre triangulaire entre le ruisseau et le chemin, située au lieu dit Combe grande, portée sous le numéro 1359 du même plan cadastral et de la même section et contenant environ deux ares.

Article deux.

Un bois situé au Combet-de-Berrole, porté sous le numéro 1339, du même plan cadastral et de la même section et contenant environ six ares vingt centiares.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Valroufié, canton et arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges a été déposé, au greffe du tribunal civil, où l'on peut en prendre connaissance.

L'adjudication desdits biens ci-dessus a eu lieu le premier mars courant, à l'heure de midi, au palais de justice de Cahors, dans la salle ordinaire des criées par devant M^r Fieuzal, juge à ce commis, et ils ont été adjugés au prix de soixante francs à M^r Delbreil, avoué, qui a été command en faveur de Antoine Vaurès, propriétaire à Valroufié.

Mais par acte fait au greffe dudit tribunal, le sept mars courant, en forme, le sieur Vaissières Louis, propriétaire, domicilié à Valroufié, constituant M^r Léon Talou pour son avoué, a surenchéri du sixième le prix des biens ci-dessus désignés et composant le second lot et l'a porté à la somme de soixante-dix francs, en sus des charges.

En conséquence, ce second lot sera vendu le samedi vingt-neuf mars sur la nouvelle mise à prix de soixante-dix francs, en sus des charges, ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le 11 mars 1884.

L'avoué surenchérisseur, Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Lévyère, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.



RUE DU LYCÉE, 9, MAISON DU PONT-VALENTRE RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS
les Vêtements confectionnés
et les CHEMISES de toutes qualités

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.
On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

Propagande républicaine et agricole
18^e année

GAZETTE DU VILLAGE
Politique et Agricole
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures
RÉDACTEURS EN CHIEF :
P. JOIGNEUX & EUG. LIÉBERT
Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois : 2 fr.
Bureau du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions? Allez-vous les faits curieux, les romans?
Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen : vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

VIGNES AMÉRICAINES
MASSOU

Viticulteur à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX POUR 1883-84

BOUTURES	BACINÉS		PRODUCTEURS DIRECTS	RACIPÉS	
	le cent	le cent		le cent	le cent
Riparia tomenteux	3' 50	10	Jacquez	2' 50	12
Riparia (Glabre)	2 50	8	Herbemont	3 50	18
Solonis	2 50	8	Cunningham	2	10
Viala	2 50	8	Noha	8	30
York Madeira	2	7	Elvira	4	15
Clinton	25	1	Othelo	40	100
Taylor	75		Triumph	100	
Aminia	10		Autuchon	10	
Montefiore	250		Sénasqué	20	

Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

On fournit des racines RIPARIA, SOLONIS ou VIALA et on se charge de la greffe sur place, la seconde année au prix de 15 francs le cent, moitié prix à la livraison et le restant lorsqu'il y aura une reprise de greffes de 85 pour cent.

Si on veut planter des boutures, 10 fr. le cent, payables : le quart à la livraison et le restant aux mêmes conditions. — Acceptation, pas moins de dix mille.

Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT
Composée de 12 Machines à Coudre

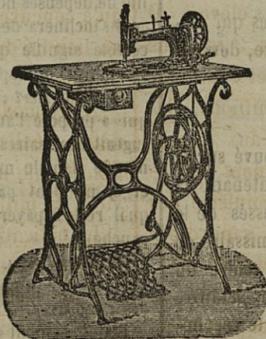
PRIX DU BILLET | FRANCS.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze
Chalet de l'hôtel des Ambassadeurs.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
L'HISTOIRE DES ÈVÈQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés : Édition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'anglaise 1 fr.
(Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

- Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
- Cruveilhier. Hygiène générale.
- Corbon. De l'enseignement professionnel.
- Pichat. L'Art et les artistes en France.
- Buchez. Les Mérovingiens.
- Buchez. Les Carolingiens.
- F. Morin. La France au moyen âge.
- Bastide. Lutte religieuse des premiers siècles.
- A. Ott. L'Inde et la Chine.
- E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
- L. Brothier. Histoire de la terre.
- Sanson. Principaux faits de la chimie.
- Turck. Médecine populaire.
- Morin. Résumé populaire du Code civil.
- Zaborowski. L'homme préhistorique.
- A. Ott. L'Inde et la Chine.
- Catalan. Nations d'astronomie.
- Cristal. Les désemplois du travail.
- Victor Meunier. Philosophie zoologique.
- G. Jourdan. La justice criminelle en France.
- Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
- E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
- H. Lenoir. Génie de la science et de l'industrie.
- H. Lenoir. Le Budget du foyer.
- L. Cornès. La Grèce ancienne.
- Fréd. Lock. Histoire de la Restauration.
- L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
- E. Margollé. Les phénomènes de la mer.
- L. Collas. Histoire de l'empire ottoman.
- Zurcher. Les phénomènes de l'atmosphère.
- E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
- Eugène Noël. Voltaire et R.-seau.
- A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
- C. Richard. Origine et fin des mondes.
- Enfantin. La Vie éternelle.
- L. Brothier. Causes sur la mécanique.
- Alfred Doreau. Histoire de la marine française.
- Fréd. Lock. Jeanne d'Arc.
- Carnot. Révolution française. 2 vol.
- Zurcher et Margollé. Téléscope et Microscope.
- Blerzy Torrens. Fleuves et canaux de la France.
- P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Etoiles.
- Stanley Jevons. Économie politique.
- Em. Faurière. Le Darwinisme.
- Leneyoux. Paris municipal.
- Boillet. Les Entretiens de Fontenelle.
- Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
- Gelick. Géographie physique.
- Zaborowski. L'origine du langage.
- Blerzy. Les Colonies britanniques.
- Albert Lévy. Histoire de l'air.
- Gelick. Géologie.
- Zaborowski. Les migrations des animaux.
- F. Paulhan. La physiologie de l'esprit.
- Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
- Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amérique.
- Jacques Bérillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
- Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
- Herbert Spencer. De l'éducation.
- Jules Barni. Napoléon 1^{er}.
- Huxley. Premières notions sur les sciences.
- F. Bondois. L'Europe contemporaine.
- Grove. Continents et océans.
- Jouan. Les îles du Pacifique.
- Robinet. La philosophie positive.
- Renard. L'homme est-il libre?
- Zaborowski. Les grands singes.
- E. Hatin. Histoire du journal.
- Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
- A. Doreau. Histoire contemp. de la Prusse.
- Dufour. Petit dictionnaire des falsifications.
- F. Hennequy. Histoire contemp. de l'Italie.
- Leneyoux. Le travail manuel en France.
- Jouan. La classe aux animaux marins.
- Regnard. Histoire contemp. de l'Angleterre.
- Bouant. Histoire de l'eau.
- Jourdy. Le patriotisme à l'école.
- Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
- Creighton. Histoire romaine.
- Bondois. Monnaie et institut. de la France. 2 vol.
- Zaborowski. Les mondes disparus.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

VIGNES AMÉRICAINES

CHÊNES TRUFFIERS

PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près le Pont Valentré, à Cahors

M. SÉQUELA a l'honneur d'offrir à ses clients des boutures de Riparias tomenteux et glabres premier choix, au prix de 3 francs le cent; ces boutures proviennent de ses pépinières de l'Angle et sont acclimatées à nos terrains. — Il a, comme par le passé, un très beau choix d'arbres fruitiers et d'agrément, et entre autres une grande quantité de pruniers d'Agén, qu'il livre à 50 francs le cent.

NOTA. — L'Établissement ci-devant près l'Hospice, a été transféré près le Pont Valentré.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS
DU LOT
CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix



HAFFNER PIERRE

1^{re} Médaille d'Or aux Expositions Universelles de 1873 et Amsterdam 1883

12 & 14, Passage Jouffroy — PARIS

COFFRES-FORTS tout en FER
ENVOI FRANCO DE DESSINS & PRIX-COURANTS